

COMMUNIQUE SUR LA REOUVERTURE PROGRESSIVE DU CNEA PHASE 2

03 JUIN 2020

Le CREPS CNEA de Font Romeu a rouvert ses portes le 11 mai 2020. La reprise de l'activité est progressive et s'organise en veillant à apporter les conditions qui permettent de préserver la santé des personnels et des usagers.

A compter du 2 juin, l'accueil du CREPS-CNEA retrouve ses horaires habituels d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h00.

Pas d'ouverture de l'accueil le week-end du 6 et 7 juin. Réouverture le week-end à partir du 13 juin.

Le décret du 31 mai offre la possibilité au CREPS d'élargir son ouverture à tous les publics et sur d'avantage d'installations sportives. A compter de ce jour sont ouverts :

- La restauration et l'hébergement
- Les installations sportives extérieures
- Les installations sportives intérieures (sauf le bassin de 25m, l'unité de récupération et la salle hypoxie)
- Les salles de cours

Cet élargissement de l'ouverture ne signifie pas un retour à la normale. En effet les mesures sanitaires imposent un maintien des règles de distanciation et des gestes barrières (effectifs limités par installation, nettoyage renforcé entre des créneaux de pratique de différents groupes, circulation limitée, pas de vestiaires collectifs, pas de douche...). Par ailleurs certaines pratiques sportives demeurent interdites : sports collectif et sports de combat.

L'accès à certaines installations intérieures ne sera possible qu'une fois que la circulaire spécifique aux établissements du ministère des Sports aura été publiée et que les guides activités auront été mis à jour.

A ce stade les possibilités d'accueil resteront donc encore réduites. Le CNEA fera son possible pour satisfaire les demandes mais pourra être amené à prioriser l'accès selon les recommandations du ministère des Sports.

Seront ainsi accueillis en priorité (1 ; 2 ; 3 et 4) :

1/ Accueil des sportifs de Haut Niveau listés

Conformément aux directives du ministère des Sports et de la direction du CREPS Montpellier-Font Romeu, le CNEA va accueillir en priorité les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.

Cette priorité concerne les sportifs de haut niveau des pôles permanents du CNEA (scolarisés au Lycée Pierre de Coubertin ou non) et les sportifs de haut niveau extérieurs en stage au CNEA.

2/ Accueil des élèves de la cité scolaire Pierre de Coubertin sur les installations du CNEA dans le cadre des cours d'EPS et des sections sportives scolaires

CREPS MONTPELLIER – OCCITANIE – SITE DE FONT-ROMEU

5, avenue Pierre de Coubertin – BP 88 – 66123 Font-Romeu Cedex / Tél : 04.68.30.86.60
Site internet : <https://cnea-fontromeu.fr> . Mail : cnea.secretariat@creps-montpellier.sports.gouv.fr

La reprise de l'EPS scolaire et des sections sportives scolaires sur des installations sportives du CNEA se fera selon le calendrier de reprise de l'Education Nationale, dans le respect des règles édictées par l'Education Nationale et selon la capacité du CNEA à organiser l'accès aux installations dans le respect des règles de protection sanitaire.

3/ Accueil des stagiaires

Le CNEA est de nouveau ouvert pour de l'accueil de stages sportifs ou de formation dans le respect des règles édictées pour chaque sport et des règles édictées pour la formation professionnelle.

Pour les réservations de stages : reservation@cneafontromeu.fr

4/ Accueil des sportifs individuels ou des associations sportives sur des installations sportives du CNEA

Les activités physiques et sportives individuelles ou collectives pouvant être autorisées seront celles qui n'auront pas fait d'interdiction expresse de la part des services de l'Etat ou du mouvement sportif et qui auront présenté un dispositif clair avec des gestes barrières propres à leur discipline. Un guide spécifique a été publié par le ministère des Sports en lien avec les fédérations sportives ; il doit être mis à jour cette semaine :

http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesportparsport_fiches.pdf

Afin de répondre à l'obligation du contrôle strict des entrées et sorties du centre, les associations et sportifs extérieurs ne pourront pratiquer que sur les créneaux horaires d'ouverture de l'accueil.

Pour réserver un créneau de pratique sur une installation sportive du CNEA :

1. Faire une demande de réservation :

- Pour les sportifs individuels et les associations sportives conventionnés : par mail à cnea.secretariat@creps-montpellier.sports.gouv.fr
- Pour les sportifs individuels non conventionnés : par mail à cnea.secretariat@creps-montpellier.sports.gouv.fr ou en vous présentant à l'accueil

Le CNEA ne mettra pas à disposition de vestiaires, de point d'eau et de matériel.

Sur cette période, et afin de s'adapter au contexte et aux demandes, les créneaux ne pourront pas être attribués sur plus d'une semaine. Une nouvelle attribution de créneaux pourra se faire la semaine suivante.

2. Une fois la réservation acceptée, les sportifs individuels ou les responsables de groupes devront se signaler à l'accueil du CREPS, 15 mn avant le début de la séance, munis d'un masque, pour un rappel des règles d'accès aux installations et pour procéder au règlement (si non conventionné).
3. Les pratiquants individuels et les responsables de groupe devront signer un formulaire de respect des règles de pratique dans le contexte COVID-19 (distanciation physique, mesures barrières, règles d'organisation conforme aux directives fédérales...). Le CREPS-CNEA pourra exclure tout pratiquant ou groupe qui ne respecte pas les règles et qui met en danger la santé des usagers et des personnels.

Les mesures présentées dans ce communiqué ont vocation à être mises en œuvre jusqu'au 22 juin 2020. Elles pourront toutefois faire l'objet d'adaptations ou d'évolutions selon les directives gouvernementales ou sur décision de la direction du CREPS.

Contact : cnea.secretariat@creps-montpellier.sports.gouv.fr / Téléphone non fonctionnel – problème persistant de l'opérateur (toutes nos excuses pour ce désagrément).